



Vol de voiture dans un box privé fermé

Par **balandras**, le **11/08/2012 à 19:47**

Bonjour maitre, mon vehicule acheté en juin 2008 compteur 6500KMa été volé dans mon box privé fermé à clefs, ainsi que carte grise permis de conduire et un jeu de clefs de mon domicile les deux télécommandes d'accès aux garages et divers objets; declaration faite au commissariat, en précisant que la porte d'accès général aux garages de la copropriété était restée ouverte ;j'ai du faire remplacer les barillets des portes appartement 445€ et garage 390€ et acheter 2 télécommandes 58X2=116€; j'avais souscrit il y a plusieurs années(reconduit annuellement)une assurance auto tous risques une assurance habitation, une assurance documents identitérnquestions qui rembourse les depenses effectuées à ce jour? Mon vehicule etait une série limitée non reconduite; ai je le droit de refuser un remboursement argus 2008 moins la franchise300€ainsi que proposé par l'assureur du vehicule ?puis je interpellier la copropriété pour faute ? il semblerait qu'il y ait eu détérioration de la porte d'accès général aux garages ,merci maitre pour vos conseils

Par **alterego**, le **13/08/2012 à 10:40**

Bonjour, rn rnVous ne précisez pas si le véhicule a-t-il été retrouvé et, si oui, dans quels délais ?rn rnCordialement

Par **amajuris**, le **13/08/2012 à 12:00**

bjr,rnlaisser dans son véhicule même dans son garage fermé, ses clefs d'appartement ainsi que la carte grise est pour le moins une négligence que pourrait vous reprocher votre

assurance. je ne suis pas sûr que votre assurance vous rembourse le remplacement des barillettes d'appartement à moins que votre assurance automobile prévoit le remboursement des objets volés dans votre véhicule. Quant à mettre en cause la responsabilité de la copropriété, je ne crois pas qu'elle se soit concernée. Quand votre appartement est cambriolé, vous ne mettez pas en cause la responsabilité de la copropriété. Si vous êtes locataire, il faut passer par votre propriétaire. cdt

Par **alterego**, le **13/08/2012 à 12:27**

Bonjour, Avez-vous bien lu ou relu votre contrat ? Qu'importe que la porte d'accès aux garages et parkings soit restée ouverte, puisque la soustraction frauduleuse du véhicule assuré est consécutive à l'effraction du local dans lequel il était stationné. Vous ne précisez pas si les portes du véhicule étaient verrouillées. Moi aussi, j'ai quelques difficultés à penser qu'une quelconque responsabilité pèse sur la copropriété. Ma question de 10h40 a été posée suite à la vôtre relative à l'indemnité qui vous a été proposée. Cordialement

Par **voiturevolée**, le **13/08/2012 à 13:58**

merci pour vos réponses; j'avais laissé les documents dans le véhicule et j'ai dû le déclarer au commissariat; j'espère que l'assurance voiture ne retiendra pas une négligence puisque mon garage était fermé; seul argument le vandalisme (porte d'entrée générale forcée cassée et restée au moins deux jours et nuits); concernant les clés de l'appartement je les laisse parce que pas d'autre lieu pour y laisser un double ou cas ou....; pour la réparation de la porte de mon box privé j'ai dû la faire réparer et changer la serrure je me suis rapprochée de l'assurance habitation en considérant que mon box faisait partie de l'appartement et constituait un bien privé

Par **alterego**, le **13/08/2012 à 14:22**

"le vandalisme (porte d'entrée générale forcée cassée et restée au moins deux jours et nuits)" Pourquoi pas une action préparatoire ? Ce cas est hélas courant. Le box est effectivement assuré avec l'habitation. Cordialement

Par **voiturevolée**, le **13/08/2012 à 14:35**

action préparatoire et repérage des lieux (week end en été) ou une action perpétrée par des locataires saisonniers. En ce qui concerne l'assurance voiture, les faits ayant été commis dans la résidence avec effraction de l'entrée générale et de mon garage privé qui constitue une extension de mon domicile puisqu'il est clos, je présenterais ces arguments pour justifier la présence des documents et des clés. QUESTION à propos des clés de la voiture, en regard de l'assurance auto en tenant compte de ce qui précède ?